

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2000 portant création du Diplôme universitaire INTERNATIONAL CONNECTE « VIH, HEPATITES VIRALES, SANTE SEXUELLE & INFECTIONS EMERGENTES » (DUIC), modifié par les arrêtés en date du 03 juillet 2018, du 08 juillet 2021 et 03 juillet 2023.
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026, un jury d'examen pour le Diplôme universitaire INTERNATIONAL CONNECTE « VIH, HEPATITES VIRALES, SANTE SEXUELLE & INFECTIONS EMERGENTES » (DUIC).

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Karine LACOMBE (PU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Christine KATLAMA (PU-PH)

Professeur Louise FORTES (PU-PH)

Professeur Gilles WANDELER (PU-PH)

Professeur Constance DELAUGERRE (PU-PH)

Docteur Romain PALICH (PH)

Docteur Marc-Antoine VALANTIN (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 13 février 2026

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université

